

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT
de BRIANÇON

CANTON DE
BRIANÇON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

Nombre de
conseillers :

En exercice : 10
Présents : 6
Votants : 8

OBJET:

**: PROJET MAISON
DE SANTE
PLURIDISCIPLI-
NAIRE**

52/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix sept et le 20 décembre à 20 heures 00

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier FONS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2017

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Elodie LEFEBVRE, David LE GUEN, Nicole MATHONNET, Jean-Pierre JACQUIER

Absents : Alain AMIEUX, Sylvain ARNAUD

Pouvoirs : SCEMAMA Charley à Olivier FONS et Jérôme FOUVET à Elodie LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Elodie LEFEBVRE

Préambule

La désertification médicale est une réalité sur le territoire français qui interpelle régulièrement les élus locaux, et préoccupe particulièrement ceux en charge des territoires isolés et éloignés des Centres urbains.

La période d'isolement géographique vécue par les communes de La Grave et de Villar d'Arène à partir d'avril 2015, suite à la fermeture de la route reliant la vallée de la Haute Romanche au Département de l'Isère, a mis en exergue l'absolue nécessité d'améliorer l'organisation du recours de première intention en matière de santé, afin de pérenniser la présence médicale indispensable aux besoins des populations résidentes et touristiques.

Dans ce contexte, les médecins du Cabinet Médical existant sur le territoire de La Haute Romanche ont envisagé un projet de modernisation autour de trois objectifs principaux :

* proposer une structure d'exercice coordonnée, avec une organisation pluridisciplinaire favorisant une prise en charge plus globale des patients par l'association de plusieurs professionnels de santé : médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, notamment

* envisager une meilleure implantation physique des locaux d'accueil et de soins, l'existant étant très largement dépassé, notamment au regard des normes en vigueur (handicapés...)

* favoriser les recrutements de médecins remplaçants et à moyen terme leur installation durable dans le cabinet lors de la fin de fonction des médecins actuels, en évitant l'isolement professionnel souvent rédhibitoire et en proposant des conditions d'exercice attractive.

A l'issue des réunions de réflexion entre les principaux intéressés et d'une séance de travail avec un représentant de l'Agence Régionale de Santé PACA chargé des organisations médicales de proximité, réunion tenue en présence des Maires et élus des deux communes, un consensus s'est clairement dégagé pour installer une **Maison de Santé Pluridisciplinaire** implantée sur le territoire de La Haute Romanche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

de soutenir le projet Médical et Organisationnel présenté par les Drs Elisabeth REY et Aline MERCAN,

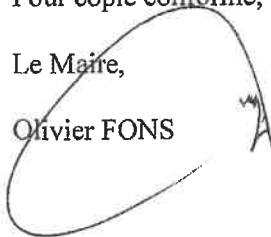
- de proposer un espace professionnel permettant de concrétiser le **Projet sur le territoire de la Haute Romanche**,
- de confier au SIVOM la gouvernance du Projet, et notamment :
 - o de présenter un Avant-projet Sommaire d'installation des locaux utiles aux professionnels ;
 - o d'évaluer le coût global des travaux ;
 - o de percevoir les différentes aides financières qui pourront être obtenues pour les réaliser et de les affecter exclusivement à ce projet ;
 - o d'assurer la gestion de toutes les phases du chantier jusqu'à leur achèvement ;
 - o de prévoir un plan de circulation extérieure et les stationnements utiles pour que le Cabinet soit facilement accessible, y compris en hiver, pour les patients, les véhicules sanitaires, les livraisons...
 - o d'organiser la signalétique et l'information des populations le moment venu ;
 - o de proposer un loyer à la structure qui sera créée pour l'exploitation des locaux : association 1901 ou SISA (société civile interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) ;
 - o le dossier sera présenté aux organismes susceptibles de financer l'opération

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdit

Pour copie conforme,

Le Maire,

Olivier FONS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501813-20171220-522017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2017

Publication : 26/12/2017

